

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_10_/ votants /10_/

L'an deux mil quinze, le 07 juillet 2015 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 02 juillet 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY ,Yvette DEVAUD ,Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD , Guy HAYE , Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE , Pascal GERAUD ,Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents : Néant

SECRETAIRE : Sandra COMBY

M et Mme PENAUD de la Quintinie ont assisté aux débats

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il demande l'autorisation de modifier la chronologie de l'ordre du jour pour aborder la question de la modification du règlement de location du Cantou en premier. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

1/Modification du règlement de location du Cantou.

Afin de tenir compte des attentes de certains habitants de la commune le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier l'article trois du règlement de location du Cantou.

Après un long débat sur ces modifications à apporter le Conseil approuve à l'unanimité le texte suivant :

Article 3 du règlement intérieur de location du Cantou

Au mois de juillet et d'août, à l'exception de la première semaine et de la dernière semaine des vacances scolaires, les colonies de vacances et les groupes scolaires ou sportifs ont la priorité dans la location du Cantou à condition qu'ils réservent avant le 1^{er} avril. Les deux semaines précitées peuvent être mises à la disposition des habitants, des élus et des employés de la commune pour une location complète afin d'y célébrer un événement exceptionnel tel qu'anniversaire (18 ans et dizaines) et mariage (enfants et petits enfants). En dehors de ce créneau, toute autre réservation ne pourra pas être acceptée avant le 1^{er} avril précédent la date de l'évènement.

A l'issue de ces débats les membres du Conseil examinent les demandes de location antérieures à cette modification du 7 juillet 2015. Neuf membres du Conseil votent oui et un membre s'abstient pour maintenir la réservation de Claudie ROUBINET du 14 au 17 juillet 2016 et de Valérie LEYMARIE du 5 et 6 août 2016.

2/Délibérations pour deux décisions modificatives du budget.

Le Maire explique qu'afin de régulariser les opérations de dissolution du Syndicat Mixte Isle Auvézère il est nécessaire d'émettre un titre de recettes de 1297,34 € au compte 276348-041 et un mandat du même montant au compte 1641-041. Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité.

Le Maire explique ensuite que les 180 € de frais de dossier pour l'emprunt n'avaient pas été inscrits au budget, il demande donc l'autorisation d'inscrire ce montant à la ligne 060.

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité.

3/Délibération sur l'acquisition de biens sans maître à La Quintinie.

Le Maire présente sur le plan cadastral trois parcelles de taillis AO 149, 162, 164 qui sont devenues sans propriétaire. Il demande l'autorisation du Conseil pour que la municipalité puisse acquérir ces parcelles conformément à la loi sur l'acquisition de biens sans maître.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à engager la procédure d'acquisition.

4 /Modification tarif de location du Cantou.

Le Maire explique que pour des raisons de sécurité il ne sera pas possible de séparer les deux salles du Cantou au niveau de l'ancienne cheminée et donc qu'il n'y a plus qu'une salle pour 120 personnes. Il demande donc de supprimer le tarif pour 90 personnes.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

5/Point de situation sur les travaux du Cantou :

Le Maire annonce que l'opération préalable de réception du Cantou aura lieu le 15 juillet à 10h00 et que la commission de sécurité sera convoquée pour le 28 juillet. Il précise que quelques modifications ont été apportées concernant l'éclairage, la sécurité et les équipements, que ces modifications engendrent un surcoût d'environ 2,5 % du prix total et qu'il convient de signer les avenants correspondants. Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à signer ces avenants.

6/Préparation des marchés de nuit.

L'équipe municipale se répartit les rôles pour les 3 marchés de nuit.

14 bénévoles sont retenus et assisteront à une réunion préparatoire le 16 juillet à 18h30 dans la salle d'accueil.

Le Conseil décide d'attribuer deux tickets boissons ou frites à tous les organisateurs des marchés de nuit .

Les tickets « Sous-Ruban » sont maintenus mais modifiés de façon à contre carter la fraude enregistrée lors du dernier marché de nuit de l'année dernière.

7/Préparation de la journée du 1^{er} août , concours de boules.

Les membres du Conseil se répartissent les rôles. Le Maire insiste sur la nécessité de bien faire connaître cette manifestation et cette date du premier week-end d'août qui devrait faire renaître dès l'année prochaine la traditionnelle fête de SAINT-MESMIN.

8/Bilan de la Fête de la musique et de la journée vide-grenier et détente.

Le Maire remercie les élus et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces deux journées , il présente le rapport financier qui dégage un bénéfice de 600 €..

Sandra COMBY et Fred LEYMARIE souhaiteraient que les commerçants locaux soient plus sollicités , le Maire répond qu'il partage cet avis mais que pour des manifestations de ce genre la formule choisie est plus souple. Par contre pour les marchés de nuit il fera appel aux fournisseurs habituels dont il n'a pas à se plaindre.

Yvette DEVAUD trouve que le plat de viande servi lors de la fête de la musique était assez léger par rapport au dessert . Le Maire répond que pour 6 € il ne faut pas s'attendre à beaucoup plus mais reconnaît que le nombre de repas servi ayant été supérieur aux prévisions il a été obligé de rogner un peu sur la viande...

9/ Inauguration du Cantou

La date retenue pour la présentation du Cantou aux habitants de la commune est le samedi 29 août à 12h00. Une visite des installations et la projection du film sur SAINT-MESMIN précéderont un buffet campagnard qui sera servi dans la parc du Cantou.

Questions diverses.

Olivier ROCHE précise qu'il a demandé un arrêt du bus scolaire au Belleu , que cet arrêt est selon le Conseil Départemental impossible. Pascal GERAUD démontre que cette décision ne semble pas logique . Olivier va donc reposer le problème au Syndicat des transports.

Jean Pierre DURAND et Bernard LABORIE doivent définir l'emplacement exact de l'implantation de la Croix de Justice à La-Rouye

Sandra COMBY insiste à nouveau sur la dangerosité du carrefour du Poteau de Brussy, le Maire répond qu'il va à nouveau solliciter la Conseil Départemental.

Annick JACQUET demande qu'est ce qui est prévu pour le Noël des enfants le 18 décembre. Après discussion les membres du Conseil décident cette année de choisir un spectacle pour les enfants. Le Conseil attribue à l'unanimité une allocation de 400 € pour le financer . Chaque conseiller doit se renseigner pour trouver le prestataire et faire une proposition lors du prochain conseil.

Guy HAYE, Sandra COMBY et Bernard LABORIE sont volontaires pour aller visiter LASCAUX 4 le 17 juillet 2015.

Le Maire et Bernard LABORIE assisteront le 9 juillet à la réunion de piquetage pour le renforcement des réseaux électriques à La Rouye, La Béchadie, Las Peycharias et Leymarie.

Bernard LABORIE accepte la mission de suivi des rapports SOCOTEC et Incendie .

Le Maire annonce qu'il semble y avoir un problème de collecte des déchets au Poteau de Brussy et qu'il va demander la mise en place d'un conteneur. jaune supplémentaire.

Le Maire annonce l'ouverture de l'enquête publique du 15 au 31 juillet pour l'acquisition et l'aliénation de chemins et parcelles communales

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 23h15.Le Maire Guy BOUCHAUD